

ANNEXE I

(article 1)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE MYRAND

SECTION I

LOCALISATION DES TRAVAUX

1. Les travaux à réaliser sont localisés dans la rue Myrand, arrondissement Sainte-Foy – Sillery, dans le tronçon compris entre le chemin Sainte-Foy et la rue Liénard (branche sud).

2. Le projet incorpore également des travaux de réaménagement d'une portion de la rue Liénard (branche nord) entre la rue Myrand et la propriété de l'Université Laval, ainsi que des travaux dans la rue Louis-Joliet, entre la rue Myrand et la rue Paradis.

SECTION II

DESCRIPTION DES TRAVAUX

3. Les travaux comprennent la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égouts, la reconstruction complète de la chaussée et des trottoirs, l'élargissement de trottoirs, l'installation de nouveaux luminaires de type décoratif, l'installation de nouveaux signaux lumineux avec phases piétonnes à l'angle du chemin Ste-Foy, le rétrécissement de chaussées aux intersections, des plantations d'arbres ainsi que du mobilier urbain requis pour l'aménagement de petites places publiques.

4. Le projet inclut également l'acquisition de terrain pour permettre l'élargissement de l'emprise requis pour réaliser l'aménagement ainsi que l'acquisition de servitudes d'aménagement.

5. Le projet inclut le paiement d'honoraires professionnels pour la surveillance des travaux, l'arpentage légal, les dossiers d'évaluation et les actes notariés.

SECTION III

PLAN DU PROJET

6. Le projet porte le numéro PRO-2002-323 du Service de l'ingénierie.

SECTION IV

ESTIMATION DES COÛTS

7. L'estimation des coûts du projet est la suivante :

1° aqueduc et égouts :	900 000 \$
2° voirie et aménagement :	1 170 000 \$
3° éclairage et signaux lumineux :	505 000 \$
4° utilités publiques :	55 000\$
5° aménagement paysager :	<u>720 000\$</u>
SOUS-TOTAL :	3 350 000 \$
6° acquisition de terrain et servitudes :	425 000 \$
7° honoraires professionnels :	350 000 \$
8° divers et imprévus :	<u>75 000 \$</u>
TOTAL :	4 200 000\$

Annexe approuvée le 26 février par :

Michel Auger, ing